

*Montréal*  
1200, Papineau  
Bureau 350  
Montréal, Québec  
H2K 4R5



*Ottawa*  
Bureau 533-S  
Édifice du Centre  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A6

CHAMBRE DES COMMUNES  
OTTAWA, CANADA  
K1A 0A6

*Gilles Duceppe*  
Chef du Bloc Québécois

Montréal, le lundi 26 décembre 2005

Monsieur Ralph Klein,  
Premier ministre de l'Alberta et  
Président du Conseil de la fédération,  
Secrétariat du Conseil de la fédération  
350, rue Sparks, bureau 1207  
Ottawa (Ontario) K1R 7S8

Monsieur le premier ministre,

J'ai pris connaissance des cinq questions soulevées par le Conseil de la fédération le lundi 19 décembre dernier.

Dans le cadre de la campagne électorale en cours, vous sollicitez l'avis des chefs des partis fédéraux sur différents enjeux qui préoccupent les gouvernements du Québec et des provinces, dont la correction du déséquilibre fiscal.

Il me fait donc plaisir de vous transmettre les réponses du Bloc Québécois sur ces questions.

*Déséquilibre fiscal*

*Reconnaissez-vous l'existence, au Canada, de déséquilibres fiscaux structurels, tant horizontal que vertical, et vous engagez-vous à travailler avec les provinces et les territoires pour résoudre ce problème et mettre en place les mesures nécessaires pour mettre fin à ces déséquilibres?*

**Réponse du Bloc Québécois**

Je crois qu'il importe de rappeler ici que le Bloc Québécois a été le premier parti à la Chambre des communes à dénoncer le déséquilibre fiscal.

Nous l'avons fait en relayant à Ottawa un consensus de l'Assemblée nationale sur cette question et en entreprenant une série de démarches pour forcer le gouvernement fédéral à reconnaître ce déséquilibre et le corriger.

En octobre 2004, par exemple, nous avons fait inscrire le déséquilibre fiscal dans le discours du Trône, en faisant adopter un sous-amendement qui réclamait notamment que, dans les mesures de mise en œuvre de ce discours, « les compétences des provinces soient intégralement respectées et que les pressions financières que certains appellent le déséquilibre fiscal soient allégées. »

Plus récemment, à l'hiver 2005, le Bloc Québécois a présidé le Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances, qui a étudié à fond cette question avant d'y proposer certains correctifs dans un mémoire déposé à la Chambre des communes en juin 2005.

Malheureusement, les libéraux fédéraux ont, contrairement aux partis d'opposition, toujours refusé de reconnaître le déséquilibre fiscal et ses effets néfastes au Québec et dans les provinces.

Pourtant, les multiples initiatives entreprises par le gouvernement fédéral depuis le Budget fédéral 2005 nous ont démontré qu'Ottawa disposait de moyens bien supérieurs à ses obligations. La publication de la plus récente *Mise à jour économique et financière* annonce une marge de manœuvre d'au moins 96,8 milliards \$ pour la période 2005-2006 à 2010-2011, ce qui est beaucoup plus que les 58 milliards \$ prévus par le *Conference Board* au cours de la même période.

Pour corriger ce déséquilibre qui mine la capacité du Québec et des provinces à assumer correctement leurs responsabilités, je me suis donc assuré que le Bloc Québécois reprenne à son compte les propositions formulées par la Commission Séguin sur le déséquilibre fiscal. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral de :

- parer au plus pressant et d'utiliser sa marge de manœuvre afin de hausser graduellement les transferts à l'éducation post-secondaire (secteur collégial et universitaire) et aux programmes sociaux de 4,7 milliards de dollars, pour atteindre un total de 11,6 milliards \$ au cours des trois prochaines années;
- modifier la formule de péréquation en se fondant sur la « règle des dix » et en modifiant le calcul de la richesse foncière, de façon à ce que ce mécanisme joue pleinement son rôle de redistribution de la richesse.

Mais il faut régler le fond du problème. C'est pourquoi il m'apparaît essentiel que le gouvernement fédéral, le Québec et les provinces négocient le plus rapidement possible un nouveau partage des champs fiscaux de telle sorte que le Québec et les provinces disposent de sources suffisantes de revenus autonomes pour répondre enfin aux besoins de leur population.

*Éducation postsecondaire et formation professionnelle*  
*Appuyez-vous la convocation d'une telle rencontre des premiers ministres sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle au début de la prochaine année?*

**Réponse du Bloc Québécois**

Certes, j'appuie la convocation d'une rencontre des premiers ministres sur l'éducation où il sera possible de discuter d'une hausse du financement fédéral. Je soutiens d'ailleurs depuis longtemps qu'il est nécessaire d'augmenter le financement fédéral à l'éducation postsecondaire afin d'être en mesure de relever le défi de la mondialisation.

J'aimerais cependant rappeler que Paul Martin n'a pas tenu sa promesse de réserver entre 7 milliards \$ et 8 milliards \$ pour les paiements de transferts en éducation lors de la dernière campagne électorale.

D'ailleurs, depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, les transferts à l'éducation et aux programmes sociaux ont été coupés drastiquement. Alors que le gouvernement fédéral y consacrait 7,9 % de ses revenus en 1994-1995, cette proportion a été ramenée à 4,2 % en 2005-2006.

Ottawa préfère créer des programmes ciblés dans des champs de compétence qui ne sont pas les siens, ignorant ainsi les spécificités du système d'éducation du Québec.

Mon parti continuera donc de réclamer une augmentation des transferts fédéraux. J'estime ainsi que la contribution fédérale aux dépenses du Québec et des provinces dans les domaines de l'éducation postsecondaire et des programmes sociaux doit être graduellement haussée de 4,7 milliards \$, pour atteindre un total de 11,6 milliards \$ au cours des trois prochaines années.

Quant à la formation professionnelle, je souhaite que le gouvernement fédéral complète le transfert des clientèles qui ont échappé au Québec lors de l'entente de 1997 et qu'il réinvestisse dans ce secteur tout en respectant la maîtrise d'œuvre du Québec en matière de développement de la main-d'œuvre.

*Rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada*  
*Quelles mesures concrètes prendriez-vous, et selon quel échéancier, afin de compléter avec succès l'élaboration d'un accord formel fédéral-provincial-territorial concernant le rôle des provinces et des territoires dans les activités internationales du Canada qui touchent leurs compétences, leurs responsabilités et leurs intérêts?*

**Réponse du Bloc Québécois**

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que tous les gouvernements du Québec depuis Jean Lesage ont défendu l'expertise du Québec dans les domaines qui lui sont reconnus par la constitution, affichant par le fait même la volonté d'occuper toutes les tribunes internationales où sont négociées des ententes touchant à leurs compétences politiques, sociales ou culturelles.

Pour garantir ce droit du Québec et des provinces à être présent à la table de négociation lorsqu'il est question de leurs compétences exclusives, mon parti a présenté au cours du dernier mandat le projet de loi C-260, qui obligerait le gouvernement du Canada à consulter les gouvernements du Québec et des provinces avant de négocier ou de conclure un traité dans :

- un secteur de compétence législative provinciale;
- un domaine touchant un secteur de compétence législative provinciale.

En outre, le projet de loi réaffirmait le droit du Québec et des provinces de conclure des ententes internationales à l'intérieur de leurs champs de compétence. En effet, puisque les provinces sont seules habilitées à mettre en œuvre les traités qui relèvent de leur compétence législative, rien ne justifie qu'elles soient exclues du processus de négociation, comme c'est le cas actuellement. La négociation, la conclusion et la mise en œuvre d'un accord international sont trois étapes d'un même acte. Le Bloc Québécois tient à ce que le Québec soit présent à toutes ces étapes. Seul le Québec est en mesure de parler au nom du Québec.

Le Parti libéral du Canada, le Parti conservateur et le Nouveau parti démocratique se sont opposés à ce projet de loi. Mais ceci n'a pas diminué notre détermination et nous redéposerons ce projet de loi après la prochaine élection générale.

*Négociations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)*

*Que pensez-vous de l'approche du Canada dans les négociations de l'OMC et de sa contribution à l'atteinte de conclusions positives, notamment à l'égard de la gestion de l'offre?*

### **Réponse du Bloc Québécois**

Alors que la question agricole est au cœur de la présente ronde de négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), je me soucie principalement de la protection du système de gestion de l'offre.

Je constate que le gouvernement fédéral défend trop mollement le système de la gestion de l'offre devant les critiques qui nous sont faites par plusieurs pays membres de l'OMC qui veulent que le Canada y mette fin et ouvre ses frontières.

Par exemple, au cours des dernières années, le gouvernement fédéral s'est montré incapable de freiner l'arrivée de substances laitières spécialement conçues pour contourner les contingents tarifaires.

Nous avons tenté de rassurer les producteurs agricoles en faisant adopter à l'unanimité, à la Chambre des communes, une motion exigeant la protection intégrale de la gestion de l'offre, le 22 novembre dernier.

Cependant, par crainte que le gouvernement canadien ne cède aux pressions des autres pays qui veulent un accès plus large à notre marché intérieur, j'ai demandé à mon porte-

parole en matière de Commerce international, Monsieur Pierre Paquette, de participer à la conférence ministérielle de l'OMC qui avait lieu dernièrement à Hong Kong.

Il a rappelé aux ministres Andy Mitchell et Jim Peterson que, s'ils ne défendaient pas efficacement la gestion de l'offre, les libéraux fédéraux devraient vivre avec les conséquences néfastes de leur position.

Heureusement, les délégués ont convenu de ne pas inclure dans les textes finaux les propositions qui visaient à affaiblir la gestion de l'offre. Ce succès est bien sûr un motif de réjouissance, mais la bataille n'est pas terminée et nous devons demeurer vigilants.

### *Transports*

*Appuyez-vous la proposition du Conseil de la fédération voulant que le gouvernement du Canada devienne un partenaire à part entière des provinces et des territoires pour la mise en œuvre, en matière de transport, d'une stratégie nationale multimodale et inclusive de toutes les régions?*

### **Réponse du Bloc Québécois**

En matière de transport, le gouvernement fédéral a accumulé plusieurs erreurs graves au cours des dernières années.

Qu'il me suffise de rappeler le fiasco de l'Aéroport de Mirabel : un échec flagrant extrêmement coûteux et dommageable pour le Québec, alors que la région de Toronto a été systématiquement avantagée dans l'attribution des lignes internationales par rapport à Montréal.

De même, alors que le Saint-Laurent joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise, le gouvernement fédéral a adopté des politiques désastreuses pour la position concurrentielle de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le gouvernement fédéral a réduit ses services, augmenté les frais imposés à l'industrie maritime, tout en n'assumant plus l'entretien des infrastructures portuaires placées sous sa compétence.

C'est pour ces raisons que mon parti demande au gouvernement fédéral de commencer par assumer sa juste part en matière de transport et de laisser au Québec et aux provinces le soin d'établir leurs propres politiques de transport.

À ce chapitre, je souhaite notamment que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités d'entretien de la voie navigable du Saint-Laurent et qu'il accélère l'implantation du programme de cession des ports fédéraux au cours des prochaines années, et le finance adéquatement.

Je m'engage également à rappeler au gouvernement fédéral que l'article 5 de la *Loi sur les transports au Canada* indique clairement que les transports doivent être reconnus « *comme un facteur primordial du développement économique régional* ».

Le ministère des Transports, par exemple, doit cesser de pénaliser les aéroports québécois en leur imposant des loyers excessifs. Mon parti propose une exonération des loyers pour les petits aéroports où transitent moins de deux millions de passagers annuellement, de même que l'abolition de la taxe sur la sécurité aérienne pour les vols régionaux.

J'estime par ailleurs que le gouvernement fédéral doit faire davantage pour promouvoir l'utilisation du rail dans les relations commerciales avec les États-Unis et j'entends réclamer que Via Rail soit obligé d'assurer le maintien des liaisons ferroviaires actuelles pour les passagers.



Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit soutenir l'accessibilité au transport ferroviaire pour le transport de marchandises et de passagers, particulièrement dans les régions éloignées, tel la Gaspésie. Le gouvernement fédéral devrait ainsi améliorer la liaison ferroviaire Montréal-Québec, afin d'augmenter le nombre de passagers voyageant entre les deux villes et, ainsi, réduire l'achalandage sur les autoroutes et la pollution.

Je demande finalement au gouvernement fédéral d'instaurer un nouveau programme d'infrastructures municipales et stratégiques qui pourra compter sur des investissements récurrents. Dans le cas des projets d'infrastructures municipales, le gouvernement fédéral qui dispose des revenus les plus imposants assumerait 50 % des coûts, alors que les provinces en assumeraient 35 % et les municipalités 15 %.

Naturellement, il va sans dire que tout financement fédéral envers les municipalités devra se faire dans le respect des champs de compétence du gouvernement du Québec, qui demeure le maître d'œuvre des programmes d'infrastructures.

Voici donc, monsieur le premier ministre, l'avis du Bloc Québécois concernant les enjeux qui préoccupent le Conseil de la fédération.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma très grande considération.



Gilles Duceppe  
Chef du Bloc Québécois